

- Nombre de Conseillers Municipaux

27

- Date de la convocation

26 09 23

L'an 2023, le 3 octobre à 18 H 00, le Conseil Municipal d'Avesnes-sur-Helpe s'est réuni au Grand Salon de la mairie d'Avesnes-sur-Helpe, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Sébastien SEGUIN, Maire.

Etaient présents : M. SEGUIN Sébastien (maire), M. BOUDJEMA Benoit, Adjoint au Maire, Mme WATTEAU Laurence, Adjointe au Maire, Mme BERTRAND Aline, Adjointe au Maire, M. VION Bruno, Adjoint au Maire, Mme DUCARNE Marie, Adjointe au Maire, M. LEFEVRE Christian, Adjoint au Maire, Mme HUBIERE Anne-Lise, Adjointe au Maire, M. ROUSSELLE Jacky, Adjoint au Maire, M. CASTEL Christian, M. HANCHART Gilles, Mme COLNOT Christine, , Mme CABOOR Sylvie, Mme MARTIN-LAVAQUERIE Valérie, Mme LEMAIRE Christiane, Mme MENET Cathy.

Représentés par procuration : Mme OUCI Mokhtaria (par Mme BERTRAND), M. FORGEZ Pascal (par Mme DUCARNE), M. BOURGE Jimmy (par Mme COLNOT), Mme CATTELOT Anne-Laure (par Mme Anne Lise HUBIERE), M. LEMMEN Felix (par M. ROUSSELLE), M. LESCUT Franck (par M. Bruno VION), M. LEFUR Philippe (par Mme MENET)

Absents excusés : M. BLARET Jean, M. PEROT Loïc, Mme ARIOUA Melissa, M. GUERTZMANN Gérard,

OBJET : Dation BASTION

Suite à la délibération prise par le conseil municipal le 21 décembre 2021 concernant le projet de construction d'un centre commercial sur le site du bastion à Avesnes sur Helpe, une clause de revoyure avait été prévu dans la délibération afin de réactualiser l'équilibre économique du dossier.

Par suite de l'obtention du permis de construire par la SAS AVESNES SUR HELPLE, et compte tenu des coûts de construction des bâtiments remis à la commune pour la dation du prix de vente des parcelles AE 264 et AE 378, il convient de revoir l'équilibre du dossier.

Le coût de construction des bâtiments est le suivant :

-pour les ateliers communaux SEPT CENT QUATRE VINGT DIX MILLE EUROS (790.000,00€)

-pour la salle de danse TROIX CENT MILLE EUROS (300.000,00€)

Soit un total un cout global d'UN MILLION QUATRE VINGT DIX MILLE EUROS (1.090.000,00€)

Par suite de cet exposé, Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

-d'autoriser la vente des parcelles AE 264 et AE 378 à la SAS Avesnes sur Helpe moyennant le prix de 1.090.000,00€. Lequel prix sera payé par la remise des locaux construits comme indiqué ci-avant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise la vente des parcelles AE 264 et AE 378 à la SAS Avesnes sur Helpe moyennant le prix de 1.090.000,00€. Lequel prix sera payé par la remise des locaux construits comme indiqué ci-avant.

- autorise le Maire à signer les documents afférents à ce dossier

Ainsi fait et délibéré en séance publique, au jour, mois et an que dessus. Suivent les signatures

Pour extrait conforme
Le Maire

Publié sur le site le 05 octobre